

EHN asbl

c/o Monsieur Patrick Robert

GSM : 32.(0)473.46.40.76

info.ehn@skynet.be

Le 10 avril 2025

Chers Membres,

L'ouverture de la saison 2025 est fixée au samedi 19 Avril 2025

Cotisations 2025

1.1 DETENTEURS DE BATEAU

Le forfait de 250 € comprend :

- la cotisation pour deux membres d'une même famille (résidant sous le même toit),
- l'affiliation à la F.F.S.N.W. asbl pour deux membres d'une même famille (résidant sous le même toit). = assurance obligatoire pour tous.
- la taxe imposée par l'asbl Les Lacs de l'Eau d'Heure et couvrant la mise à l'eau et le parking voitures.
- badge inclus.

Autres options possibles :

115 € pour le copropriétaire (badge inclus).

33 € pour les autres membres de la famille résidant sous le même toit

130 € pour le parking remorque (avec ou sans bateau).

320 € pour un ponton.

1.2 MEMBRES SANS BATEAU

95 € pour le premier membre d'une famille ou le membre isolé âgé de plus de 21 ans.

33 € pour les autres membres de la famille résidant sous le même toit.

60 € pour le membre isolé âgé de moins de 21 ans.

2. INSCRIPTION ET MODALITÉ DE PAIEMENT. **NOUVEAU**

L'inscriptions et l'éventuelle demande de pontons se fait via l'URL : <https://ehn-inscription.be> et le paiement se fait uniquement et directement via un site sécurisé dénommé « Mollie ». Il n'y a donc plus de paiement à honorer sur le compte du club.

Les seuls membres reconnus « attributaires » d'un ponton en 2024 peuvent effectuer leur inscription dès réception du mail leur signifiant leur URL particulier, et ce au cours de la semaine du 7/04/2025. Ils recevront ensuite un mail de confirmation de l'attribution 2025 de leur ponton et une invitation à prendre rendez-vous pour la mise à l'eau de leur bateau, seule procédure à considérer afin d'éviter toute sanction.

A partir du **15/05/2025**, les pontons non attribués seront redistribués aux membres demandeurs en fonction de la date de leur inscription et de la taille de leur bateau et de la disponibilité d'un ponton.

Il est possible, moyennant le règlement de 130 € lors de l'inscription, d'obtenir un emplacement de parking-remorque numéroté. Nonobstant le fait de l'installation d'un nouveau réseau de caméra plus performant et couvrant, d'un développement plus efficace de l'éclairage du site, et d'une présence

permanente à proximité, le club décline toute responsabilité en cas de vol, malversations quelconques et accidents divers.

Pour les éventuelles questions au niveau des inscriptions, nous vous invitons à communiquer :
D'abord par mail : inscription.ehn@gmail.com et ensuite via le numéro +32 472.66.11.51

3. RAPPEL DE QUELQUES DISPOSITIONS ESSENTIELLES ET OBLIGATOIRES

Vu la reprise par le ministère des Voies navigables de la gestion des lacs de l'Eau d'Heure en lieu et place des communes, l'assurance RC spécifique au bateau et **le permis de navigation** (général ou restreint ou ICC) **sont obligatoires**.

Il est de votre obligation de nous fournir une copie de votre permis ainsi que l'attestation de couverture de l'assurance RC bateau pour l'année en cours et **cela pour tous**. Pas de permis, pas de mise à l'eau et pas de ponton. A envoyer sur inscription.ehn@gmail.com

Votre carte de membre vous parviendra par e mail. En devenant membre, vous adhérez explicitement aux statuts, au règlement d'ordre intérieur du club (ROI), au règlement de navigation du SPW et à notre politique RGPD. Les manquements pourront être sanctionnés en fonction de leur importance.

Il est vivement conseillé de lire le nouveau Règlement d'ordre intérieur (ROI) sur notre site www.ehn.be,

4. PERMIS DE NAVIGATION ET PERMIS MER = ICC

De nouvelles dispositions ont vu le jour au 01/01/2021 concernant les modalités de passage des examens de permis de navigation. Toutes les informations se trouvent sur notre site www.ehn.be ou www.skinautique.be. L'inscription à cet examen peut se faire via la FFSNW.

L'ICC est un Certificat International de Capacité pour la conduite de bateaux à l'étranger (conduite en mer et en eaux intérieures). L'ICC peut être obtenu via la FFSNW (www.skinautique.be / ICC).

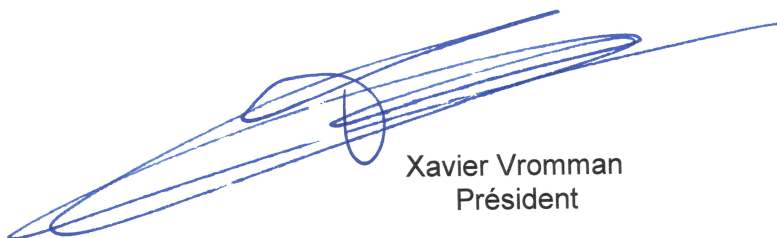
L'usage des bouées est interdit.

5. TRACTION ET STAGE : les demandes doivent s'effectuer sur :

Stage et traction : info.ehn@skynet.be ou 32.(0)473.46.40.76 date et prix sur www.ehn.be

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de passer une excellente saison 2025.

Pour l'Organe d'Administration



Xavier Vromman
Président